

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 266

8 février 2010

### SOMMAIRE

<b>Actelion Finance SCA</b> .....	<b>12726</b>	<b>H.P.A. S.A.</b> .....	<b>12767</b>
<b>Adara Venture Partners S.à r.l.</b> .....	<b>12767</b>	<b>Matignon Finance</b> .....	<b>12763</b>
<b>Allianz PIMCO High Yield Income Fund</b> .....	<b>12732</b>	<b>Mattiolo Couture S.A.</b> .....	<b>12722</b>
<b>Ankercoal Group S.à.r.l.</b> .....	<b>12762</b>	<b>MVC (Metallurgical V.C.) S.A.</b> .....	<b>12763</b>
<b>Assenagon Trend</b> .....	<b>12731</b>	<b>Nauticom S.A.</b> .....	<b>12723</b>
<b>Avocado Fonds</b> .....	<b>12732</b>	<b>Neropro Invest S.A.</b> .....	<b>12763</b>
<b>Avocado Fonds</b> .....	<b>12738</b>	<b>Nimrod Holding S.A.</b> .....	<b>12732</b>
<b>Bantha S.A.</b> .....	<b>12766</b>	<b>Pasod S.A.</b> .....	<b>12766</b>
<b>Coco's International S.A.</b> .....	<b>12726</b>	<b>Patron Dieter Holding S.à r.l.</b> .....	<b>12765</b>
<b>Cooper Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>12764</b>	<b>Patron Volker Holding S.à r.l.</b> .....	<b>12765</b>
<b>Course Co. S.A.</b> .....	<b>12766</b>	<b>Private Wealth Management Global SIF</b> .....	<b>12768</b>
<b>Creditanstalt Global Markets Umbrella</b> <b>Fund</b> .....	<b>12727</b>	<b>REYL (Lux) GLOBAL FUNDS</b> .....	<b>12722</b>
<b>Demessy Investment S.A.</b> .....	<b>12762</b>	<b>Saga Select</b> .....	<b>12768</b>
<b>Devoteam Guidance S.A.</b> .....	<b>12768</b>	<b>S.G.B.T. European Doctus Investments</b> <b>S.A.</b> .....	<b>12763</b>
<b>Dikomo Investment</b> .....	<b>12764</b>	<b>Sodefî S.A.</b> .....	<b>12764</b>
<b>Elcoteq SE</b> .....	<b>12723</b>	<b>S.T.E. S.à.r.l.</b> .....	<b>12730</b>
<b>Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A.</b> .....	<b>12738</b>	<b>S.T.E. S.à.r.l.</b> .....	<b>12727</b>
<b>Evanio Investments Holding S.A.</b> .....	<b>12767</b>	<b>Tiledrasi S.A.</b> .....	<b>12764</b>
<b>Fenyx S.A.</b> .....	<b>12763</b>	<b>Trafalgar Capital S.à r.l.</b> .....	<b>12767</b>
<b>Ficastor Holding S.A.</b> .....	<b>12765</b>	<b>Waco Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12765</b>
<b>Flora Invest S.A.</b> .....	<b>12762</b>	<b>Weisenhorn Europa</b> .....	<b>12732</b>
<b>Gasherbrun 2 S.A.</b> .....	<b>12765</b>		
<b>Henderson Global Property Companies</b> <b>(Luxembourg)</b> .....	<b>12767</b>		

**REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

1. Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV REYL (LUX) GLOBAL FUNDS à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 février 2010 à 10.00 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 6 des statuts de la SICAV afin de prévoir, que le Conseil d'Administration pourra décider du "split" ainsi que du "reverse split" d'une classe d'action d'un compartiment de la SICAV.  
L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée.  
Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

2. Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires du compartiment REYL (LUX) GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITIES à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra sous seing privé le 26 février 2010 à 10.30 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Effectuer avec effet au 26 février 2010 un "split" des actions des classes B, F, J et L du compartiment REYL (LUX) GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITIES.

La valeur nette d'inventaire du 26 février 2010 sera:

\* pour les classes B et F égale à USD 100

\* pour la classe J égale à EUR 100

\* pour la classe L égale à CHF 100

Le ratio d'échange sera publié séparément.

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010014351/7/32.

**Mattiolo Couture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 février 2010 à 16.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Ratification des résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire par-devant le notaire M<sup>e</sup> Hellinckx, en date du 23 décembre 2009, assemblée ayant eu pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts sous la dénomination de MATTIOLO COUTURE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'autre part, la société a pour objet le financement de toute société ou entreprise faisant partie du groupe auquel elle appartient. La société peut accorder à ces sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut assurer son financement par des fonds propres, par des crédits bancaires, par des prêts, avances ou garanties qu'une ou plusieurs sociétés ou entreprises faisant partie du groupe auquel elle appartient viendront à lui octroyer ou par des avances que les associés des sociétés et entreprises du groupe viendront à lui accorder. La société pourra avoir toute activité industrielle, commerciale ou financière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

3. Renouvellement des autorisations telles qu'elles résultent de l'article 3 des statuts en faveur du Conseil d'Administration pour une période de 5 ans.
4. Délibération et décisions relatives aux articles 51 et 61 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes se rapportant aux exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.
6. Affectation des résultats aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.
7. Délibération et décision concernant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Adoption d'un plan pluriannuel.
9. Fusion/absorption de la société GAI MATTIOLO SA.
10. Transfert du siège.
11. Divers.

- 2) Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010013743/801033/52.

**Nauticom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.265.

L'Assemblée Générale du 19 janvier 2010 n'ayant pas réuni le quorum de présence requis,

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 février 2010 à 11.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010001218/322/15.

**Elcoteq SE, Société Européenne.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.554.

As a result of the absence of quorum during the Extraordinary General Meeting of the Company held on January 22, 2010 before Maître Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg, the shareholders are invited to attend a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company scheduled to take place at 12.00 p.m. CET on 23 February 2010 (the "EGM"). This second Extraordinary General Meeting of the Company will validly deliberate and decide on the same agenda without any quorum requirement, meaning regardless of the number of shares present or represented.

The EGM will be held in Luxembourg, at the premises of Elcoteq SE, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Registration of the participants and distribution of voting coupons will start at 11.00 a.m. CET on the same day.

The meeting will be held before a notary, Maître Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg or any replacement notary thereof.

The agenda of the EGM will contain the following items:

*Agenda:*

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of eight million nine hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-four Euros (EUR 8,944,874) to two million two hundred and thirty-six thousand two hundred and eighteen Euros and fifty cents (EUR 2,236,218.50), by allocating the balance of six million seven hundred and eight thousand six hundred and fifty-five Euros and fifty cents (EUR 6,708,655.50) to a special reserve or to absorb the losses of the Company, through the reduction of the par value of each series A share from forty cents (EUR 0.40) each to ten cents (EUR 0.10) each and accordingly amendment of article 13 of the articles of association of the Company;
2. Decrease of the par value of each series K share from four cents (EUR 0.04) each to one cent (EUR 0.01) each and accordingly amendment of article 14 of the articles of association of the Company;
3. Increase of the authorised share capital of the Company from its current amount of twenty million Euros (EUR 20,000,000) up to two hundred million Euros (EUR 200,000,000) and accordingly amendment of article 21 of the articles of association of the Company;
4. Authorization to the board of directors of the Company to issue new shares and convertible debts instruments within the authorised share capital of the Company without reserving the existing shareholders a preferential subscription right and accordingly amendment of article 22 of the articles of association of the Company;
5. Deletion from the Company's articles of association of the right of a shareholder to request a redemption of shares in case of a change or changes in the ownership of the Company resulting in a shareholder holding more than thirty-three and one third (33 1/3) percent or, as the case may be, fifty (50) percent of the shares in the Company resulting in corresponding deletion of articles 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113 and 114 of the Company's articles of association;
6. Change of the date of the Annual General Meeting of the shareholders from 23 March to 28 April each year and accordingly amendment of article 54 of the articles of association of the Company; and
7. Restatement of the Company's articles of association in order to reflect those changes voted upon at the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company.

Note: The agenda items will be voted upon independently from each other and, as a result, some of the items may be carried whereas others are not.

*Authorization to the Board of Directors*

The EGM will resolve in particular on the granting of the authorization to the Board of Directors of the Company of the right to issue new shares in deviation from the shareholders' preferential subscription right within the limits of the authorized share capital and up to an amount of two hundred million Euros (EUR 200,000,000).

Art. 22 of the articles of association of the Company will be amended in order to read as follows:

"1. The Board of Directors is authorised and empowered to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period starting on 21 January 2010, and expiring on 30 April 2012 by way of (i) subscription and payment for shares by a contribution in cash or by a contribution in kind, in particular, but without limitation, the conversion of loans or other debt instruments into capital of the Company (ii) the capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and (iii) the exercise, conversion or exchange of the Instruments (as defined in sub-§ 2. below), whether the subscription and payment of the shares as a result of the exercise, conversion or exchange of the Instruments is made by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium.

2. The Board of Directors is further authorised to issue any exchangeable or convertible bonds, or any other convertible debt instruments, or any other instrument convertible, exchangeable or exercisable into shares of the Company, such as rights, options or warrants without limitation (the Instruments) under any form, under any name and payable in any currency, within a period starting on 21 January 2010, and expiring on the 30 April 2012, it being understood that any issue of Instruments may only be made within the limit of the authorised capital. The Board of Directors will set the nature, the price, the interest rate, the conversion rate or exchange rate of the Instruments into shares, the reimbursement conditions and any other conditions relating to the Instruments.

3. As a consequence, the Board of Directors is authorised and empowered to:

- (i) issue the Instruments;
- (ii) implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be subscribed and paid-up by way of contributions in cash or by way of contributions in kind, in particular, but without limitation, the conversion of loans, convertible or exchangeable bonds or other debt instruments into capital of the Company;
- (iii) issue new shares by way of the capitalisation of the profits and reserves, including share premium;

(iv) implement a capital increase by issuing from time to time new shares resulting from the exercise, conversion or exchange of the Instruments, to be subscribed and paid by way of contribution in cash, contribution in kind including by the contribution of loan receivables and/or other debt instruments whether or not issued by the Company or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the Instruments;

(v) determine the conditions attaching to any subscription of shares, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;

(vi) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of the Instruments and the issue of the new shares, within the limit set by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended;

(vii) abolish or limit the rights of the shareholders (if any) to be allocated on a pro-rata basis with shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium within the limit set by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended: and

(viii) issue new shares as compensation to directors, officers, agents, or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates or issue new shares to satisfy conversion or option rights created to provide compensation to directors, officers, agents, or employees of the Company, its subsidiaries or its affiliates."

#### Documents

Copies of the draft resolutions and related documentation (including a report from the board of directors of the Company setting out the underlying justification in respect of any limitation or waiver of preferential subscription rights of existing shareholders as well as the proposed issue price or issue price determination formula or pricing methodology of shares to be issued by the Company in such circumstance) will be on display for inspection by the shareholders from 9.00 a.m. CET on 22 January 2010 on the Company's website at [www.elcoteq.com](http://www.elcoteq.com).

The form of proxy (see the paragraph regarding Representation here below) can be downloaded from the Company's website at [www.elcoteq.com](http://www.elcoteq.com).

Copies of the aforementioned documents including the proxy will be mailed to the shareholders upon request and will be on display at the Elcoteq SE offices in Luxembourg and in Espoo (Finland) starting 22 January 2010.

#### Right to participate in the EGM

Shareholders who are duly registered in the Company's shareholder register as of 12 February 2010 maintained by Euroclear Finland Ltd, shall have the right to participate and vote in the EGM.

#### Registration to the EGM

To participate and have the right to vote in the EGM, the registered shareholders shall notify the Company of their attendance latest by 17 February 2010 at 4.00 p.m. CET either on the Company's website [www.elcoteq.com](http://www.elcoteq.com), or in writing to Elcoteq SE, Finnish Branch, AGM, P.O. Box 8, FI-02631 Espoo, Finland, or by telefax +358 10 413 1804, or by telephone +358 10 413 2081 from 8.00 to 10.00 a.m. or 12.00 to 3.00 p.m. CET.

Shareholders are kindly requested to provide their name, address and telephone number when notifying the Company.

Notification of participation must reach the Company before the notification period expires.

#### Representation

Shareholders shall exercise their rights at the EGM either in person or through a representative on the basis of a duly signed and dated proxy, or any other documentation acceptable to the Company evidencing their authorisation.

Any proxy, correctly filled in and dated, must reach the Company at the above address in Finland for inspection before the notification period expires on 17 February 2010.

#### Quorum/Majority

In conformity with Article 61 of the Articles of Association, the decision of this Extraordinary General Meeting shall be carried by the qualified majority of two-third (2/3) of the votes cast and of the aggregate par value of the shares present or represented at the meeting, taking into account that at least half of the series A shares and half of the series K shares needs to be present or represented.

The agenda items will be voted upon independently from each other and, as a result, some of the items may be carried whereas others are not.

Should the quorum of half of the series A shares and half of the series K shares not be met, then in conformity with article 67-1 of the Law on Commercial Companies, a second Extraordinary General Meeting will be convened, in the manner prescribed by the articles of association of the Company, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and with the second notice to be published fifteen days before the meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

#### Language of the Meeting

The EGM will be held in the English language.

On 19 January 2010.  
Elcoteq SE  
Board of Directors

Référence de publication: 2010006571/8636/129.

---

**Coco's International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.693.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 18 février 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010009330/16.

---

**Actelion Finance SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.016.

**THE ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company will be held at, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on February 17, 2010 at 11 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the annual accounts for accounting year ended December 31, 2008;
2. Presentation and approval of the report of the Supervisory Board for the accounting year ended December 31, 2008;
3. Allocation of results;
4. Discharge to the Manager, the Supervisory Board and to the independent auditor for the accounting year ended December 31, 2008;
5. Removal of a member of the Supervisory Board or ratification of the resignation of a member of the Supervisory Board;
6. Appointment of a member of the Supervisory Board or ratification of the appointment by cooptation of a member of the Supervisory Board;
7. Miscellaneous.

The shareholders must not be present in person. They may be represented by a duly appointed agent or attorney in fact. Shareholders who cannot attend the meeting are thus invited to send a duly executed proxy to the registered office of the Company.

The bondholders of the Company are entitled to attend the meeting without taking part in the vote.

*Manager .*

**Suit la traduction française:**

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des actionnaires de la Société sera tenue au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 17 février 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
2. Présentation et approbation du rapport du Conseil de Surveillance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
3. Allocation du résultat;

4. Décharge du Gérant, du Conseil de Surveillance et du réviseur d'entreprises en ce qui concerne les comptes sociaux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
5. Révocation d'un membre du Conseil de Surveillance ou ratification de la démission du membre du Conseil de Surveillance;
6. Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ou ratification de la nomination par cooptation du membre du Conseil de Surveillance;
7. Divers.

Les actionnaires n'ont pas à être obligatoirement présents, en personne. Ils peuvent se faire représenter par un mandataire spécial. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale sont priés de déposer leur procuration au siège social de la société.

Les obligataires de la Société ont le droit d'assister à l'assemblée générale sans pouvoir prendre part au vote.

*Le gérant.*

Référence de publication: 2010007475/7883/47.

---

**Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *16. Februar 2010* um 11 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuzuweisung per 30 September 2009
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Entlastung für die Geschäftsleiter für das abgelaufene Geschäftsjahr
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010010781/755/21.

---

**S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "S.T.E. S.à r.l.", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.394, constituée sous la dénomination de AGRICOLA TORCRESCENZA S.r.l., par acte du notaire Ernestina ANNUNZIATA, de résidence à Rome (Italie), en date du 10 décembre 1986; le siège social de la société a été transféré de Rome (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné reçu en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 136 du 14 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie d'acter le notaire que:

I. - Les associés sont présents et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Réduction du capital social à concurrence de EUR 90.000,- pour l'amener de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 10.000,-, par remboursement aux associés et par annulation des parts sociales remboursées.
- 2) Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
- 3) Modification de la dénomination de S.T.E. S.à r.l. en S.T.E. S.r.l. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.
- 4) Décharge à donner aux Gérants démissionnaires.
- 5) Nomination d'un administrateur unique ou des administrateurs.
- 6) Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance compétente.
- 7) Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités nécessaires au Grand-duché de Luxembourg.
- 8) Divers.

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège social statutaire et de direction effective en Italie, et plus précisément à I-00189 ROMA, Via P. Romano numéro 12, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, composée de tous les associés, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibérations, et par vote unanime pour chacune des décisions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 10.000,- (dix mille Euros), par remboursement aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et par annulation de 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus précisément à I-00189 ROMA, Via P. Romano numéro 12, de façon que la société, changeant la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de S.T.E. S.à r.l. en S.T.E. S.r.l.

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange de terrains agricoles et de constructions, la gestion d'exploitations agricoles, le traitement et la transformation de produits agricoles, ainsi que la construction de bâtiments en tous genres, la prise d'adjudications dans le secteur du bâtiment et la gestion immobilière en général, avec la possibilité de louer le patrimoine social.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.



En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, nécessaires pour réaliser son objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "S.T.E. S.r.l." et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul ou plusieurs associés, en conformité avec la loi.

**Art. 3.** Le siège social est établi à I-00189 ROMA, Via P. Romano numéro 12.

Il peut être transféré en toute autre commune d'Italie en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital social, Parts sociales.**

**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de EUR 10.000,- (dix mille Euros), représenté par 10 (dix) parts sociales d'une valeur de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, intégralement libérées.

**Art. 6.** La cession des parts sociales est autorisée.

Ces cessions se feront conformément à la loi.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III. - Administration.**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 9.** Le décès d'un administrateur ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Assemblées.**

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Si la société ne comporte plus qu'un seul associé, les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites à un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### **Titre V. - Année sociale, Comptes annuels, Surveillance.**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé la quote-part pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne le seuil minimum prévu par la loi. Le solde est à la libre disposition des associés, sauf diverses délibérations de l'assemblée.

**Art. 16.** Au cas où, en vertu de la loi ou par décision de l'assemblée, il s'avère obligatoire la nomination d'un collège des commissaires, ces derniers seront nommés par l'assemblée qui fixera le nombre des membres effectifs ainsi que les suppléants.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VII. - Disposition générale.**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés, s'en réfèrent à la loi.

### *Quatrième résolution:*

L'Assemblée prend acte de, et accepte, la démission du gérant éventuel en fonction, qu'elle remercie pour l'activité déployée dans l'intérêt de la société, et par vote spécial, lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

### *Cinquième résolution:*

L'Assemblée générale nomme, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, jusqu'à révocation ou démission, en remplacement du gérant démissionnaire et ce en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique de la société en la personne de Madame la Princesse Sofia BORGHESE, née à Rome (Italie) le 28 mai 1959, demeurant à 00191 Rome (Italie), Castello di Torcrescenza, Via Casale della Crescenza, 1 (Via due Ponti), à laquelle sont conférés tous les pouvoirs prévus par les statuts.

En outre, l'administrateur unique ainsi nommé dispose de tous les pouvoirs afin d'exécuter la résolution de transfert du siège et notamment pour effectuer toutes les activités de détail nécessaires ou seulement opportunes afin d'obtenir l'inscription régulière de la société au Registro delle Imprese compétent et pour apporter aux statuts de la société et à l'acte de transfert de siège toutes les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires ou lui être demandées par les autorités compétentes italiennes afin de valider ledit transfert.

### *Sixième résolution:*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

### *Septième résolution:*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Hubert JANSSEN ou Madame Rachel UHL, tous deux prénommés, pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des administrations au Grand-Duché de Luxembourg concernant le présent transfert du siège social en Italie, et plus spécialement de faire constater authentiquement devant notaire que la société est inscrite au Registro delle Imprese compétant, après délivrance de la preuve par les autorités italiennes, et, par conséquent, de faire radier la société au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

### *Clôture de l'assemblée.*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présents.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49078. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013691/165.

(100012883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

## **S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "S.T.E. S.à r.l.", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.394, constituée sous la dénomination de AGRICOLA TORCRESCENZA S.r.l., par acte du notaire Ernestina ANNUNZIATA, de résidence à Rome (Italie), en date du 10 décembre 1986; le siège social de la société a été transféré de Rome (Italie) au Grand-

Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné reçu en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 136 du 14 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie d'acter le notaire que:

I. - Les associés sont présents et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Annulation de toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2009.

2) Nomination d'un gérant.

3) Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1222 Luxembourg, 16, Rue Beck.

4) Divers.

L'assemblée générale, composée de tous les associés, après s'être considérée comme régulièrement constituée et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibérations, et par vote unanime pour chacune des décisions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'annuler toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de démissionner le gérant actuellement en fonction et de nommer à sa place comme gérante de la société, et ceci pour une durée indéterminée:

Madame la Princesse Sofia BORGHESE, née à Rome (Italie) le 28 mai 1959, demeurant à 00191 Rome (Italie), Castello di Torcrenzenza, Via Casale della Crescenza, 1 (Via due Ponti).

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-1222 Luxembourg, 16, Rue Beck.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présents.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50864. Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013695/55.

(100012883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Assenagon Trend, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion "Verwaltungsreglement Assenagon Trend" a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010004398/10.

(100004525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Allianz PIMCO High Yield Income Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Allianz PIMCO High Yield Income Fund wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Februar 2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010004433/11.

(100000900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

---

**Weisenhorn Europa, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 31 janvier 2010 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010007234/10.

(100009829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Avocado Fonds, Fonds Commun de Placement.**

*Sonderreglement*

Das Sondervermögen Avocado Fonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Avocado Fonds ist das allgemeine Verwaltungsreglement, das am 20. Januar 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 8. Februar 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Avocado Fonds, das am 20. Januar 2010 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 20. Januar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010007236/19.

(100007995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Nimrod Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.427.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, civil law notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "NIMROD HOLDING S.A." (the "Company") a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 139427, incorporated on May 30, 2008 by a deed of Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1688 of July 9, 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Cristina SOARES, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 15,968,000 to raise it from EUR 32,000 to EUR 16,000,000 by creation and issue of 159,680 new shares with a nominal value of EUR 100 each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total share premium of EUR 32,000, fully subscribed and paid up by ODESSA SECURITIES S.A. by contribution in kind of 16,000 shares with a nominal value of EUR 1,000 each representing 57.14% of the share capital of BRIMTONE HOLDING S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg.

2. Increase of the authorized capital in order to fix it at EUR 160,000,000 and authorization for a period of five years to be granted to the board of directors to increase the share capital up to EUR 160,000,000 by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

3. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws in order to read as follows.

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 16,000,000 (sixteen Million Euro) divided into 160,000 (one hundred sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 160,000,000 (one hundred sixty Million Euro) to be divided into 1,600,000 (one Million six hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decided to increase the Company's share capital by an amount of EUR 15,968,000 (fifteen Million nine hundred sixty-eight thousand Euro) in order to raise it from EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) to EUR 16,000,000 (sixteen Million Euro) by creation and issue of 159,680 (one hundred fifty-nine thousand six hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total share premium of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro).

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened ODESSA SECURITIES S.A., "société anonyme", with registered office in Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, here represented by Mr Luc HANSEN, prenamed, who declared to subscribe to the 159,680 (one hundred fifty-nine thousand six hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total share premium of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) and to fully pay them up by the contribution in kind of 16,000 (sixteen thousand) shares of BRIMSTONE HOLDING S.A., a "société anonyme" registered under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registered at section B under number 81413, said contribution being evaluated at EUR 16,000,000 (sixteen Million Euro).

*Report of the independent auditor*

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies, as amended, a report has been drawn up on November 26, 2009 by EWA REVISION SA, signed by Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, which contained the following conclusion:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 16,000,000.- (sixteen millions Euro) resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 159,680 (hundred fifty nine thousand six hundred eighty) new shares of NIMROD HOLDING S.A. to be issued at a nominal price of EUR 100.- (hundred Euro) each, together with a share premium of EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro)."

Said report after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Second resolution*

Having heard the report of the board of directors established pursuant to article 32-3 (5) of the law on commercial companies, as amended, the meeting decided to increase the authorized capital and to fix it at EUR 160,000,000 (one hundred sixty Million Euro) and to authorize for a period of five years the board of directors to increase the share capital within the limits of the authorized capital, by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

*Third resolution*

In consequence of the foregoing resolutions the meeting decided to amend article 5 of the articles of association, which shall be worded as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 16,000,000 (sixteen Million Euro) divided into 160,000 (one hundred sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 160,000,000 (one hundred sixty Million Euro) to be divided into 1,600,000 (one Million six hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 21, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand Euros (EUR 5,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NIMROD HOLDING S.A." (la "Société") une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 139427, constituée le 30 mai 2008 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1688 du 9 juillet 2008.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Increase of capital in the amount of EUR 15,968,000 to raise it from EUR 32,000 to EUR 16,000,000 by creation and issue of 159,680 new shares with a nominal value of EUR 100 each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total share premium of EUR 32,000, fully subscribed and paid up by ODESSA SECURITIES S.A. by contribution in kind of 16,000 shares with a nominal value of EUR 1,000 each representing 57.14% of the share capital of BRIMTONE HOLDING S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg.

2. Increase of the authorized capital in order to fix it at EUR 160,000,000 and authorization for a period of five years to be granted to the board of directors to increase the share capital up to EUR 160,000,000 by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

3. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws in order to read as follows.

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 16,000,000 (sixteen Million Euro) divided into 160,000 (one hundred sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 160,000,000 (one hundred sixty Million Euro) to be divided into 1,600,000 (one Million six hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 15.968.000 (quinze millions neuf cent soixante-huit mille euros) pour le porter de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) à EUR 16.000.000 (seize millions d'euros) par la création et l'émission de 159.680 (cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission de EUR 32.000 (trente-deux mille euros).

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, qui a déclaré souscrire aux 159.680 (cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature de 16.000 (seize mille) actions de BRIMSTONE HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 81413, cet apport étant évalué à EUR 16.000.000 (seize millions d'euros).

#### *Rapport du réviseur d'entreprises indépendant*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 26 novembre 2009 par EWA REVISION SA, signé par Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, dont la conclusion est la suivante:



"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 16,000,000.- (sixteen millions Euro) resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 159,680 (hundred fifty nine thousand six hundred eighty) new shares of NIMROD HOLDING S.A. to be issued at a nominal price of EUR 100.- (hundred Euro) each, together with a share premium of EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro)."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital autorisé et de le fixer à EUR 160.000.000 (cent soixante millions d'euros), et d'autoriser le conseil d'administration à augmenter, pendant une période de cinq ans, le capital social, dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 16.000.000 (seize millions d'euros) représenté par 160.000 (cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 160.000.000 (cent soixante millions d'euros) qui sera représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Luc HANSEN, Carine GRUNDHEBER, Cristina SOARES, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010013698/294.

(100016619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

### Avocado Fonds, Fonds Commun de Placement.

#### *Allgemeines Verwaltungsreglement*

Das Sondervermögen Avocado Fonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 20. Januar 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 8. Februar 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 20. Januar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010007239/16.

(100008006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

### Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.010.

#### STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Euro Invest Ban AG, with registered office at 16/6 Grüngasse, 1050 Vienna, Austria,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their hereabove stated capacities, has required the notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited company (*société anonyme*) with variable capital, qualifying as a *société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé* (SICAV-FIS), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") shall be as follows:

#### Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

**Art. 1. Name and Form.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*) qualifying as a *société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé* under the name of EURO INVEST FUND, SICAV-FIS S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "Law of 13 February 2007"), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

## Chapter II - Capital

**Art. 5. Share capital.** The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Sub-Funds (as defined below), if any. The minimum subscribed capital of the Company can not be lower than the level provided for by Law of 13 February 2007. Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund under Luxembourg law.

At the incorporation, the initial capital of the Company is EUR 31.000 (thirty-one thousand Euro) represented by 310 (three hundred and ten) capitalisation shares of the sub-fund AI-1 CTA Euro Invest.

For the purposes of the consolidation of the accounts the reference currency of the Company shall be EURO (EUR).

**Art. 6. Capital variation.** The Company's share capital shall vary, without any amendment to the Articles of Incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

**Art. 7. Sub-funds.** Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested, pursuant to Article 3 hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each class of shares.

Within each sub-fund, the Board of Directors is entitled to create different classes of shares that may be characterized by their distribution policy (distribution shares, capitalization shares), their reference currency, their fee level, and/or by any other feature to be determined by the Board of Directors.

All the rules applicable to the sub-funds are also applicable mutatis mutandis to the classes of shares.

The Company constitutes one sole legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Company shall maintain for each Sub-Fund a separate portfolio of assets. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and for the purpose of the relations as between shareholders, each Sub-Funds will be deemed to be a separate entity. The assets of a Sub-Fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Sub-Fund.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the offering documents of the shares of the Company, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro (EUR), be converted into Euro (EUR) and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds and classes of shares.

## Chapter III - Shares

**Art. 8. Form of shares.** The shares of the Company will be issued in registered form.

All shares of the Company issued in registered form shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Board of Directors shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by the Board of Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized therefore by the Board of Directors; in this latter case, the signature shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of

the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis.

**Art. 9. Classes of shares.** The shares of the Company are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007 (ie an investor who (i) adheres in writing to the status of well-informed investor and (ii) either invests a minimum of EUR 125,000 in the Company or, when investing less, benefits from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector within the meaning of Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that he is experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialized investment fund) and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as an eligible investor within the meaning of the said law.

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature. Within each class, there may be capitalization share-type and distribution share-types.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The Board of Directors may decide not to issue or to cease issuing classes/subclasses of shares in one or more Sub-Funds.

The Board of Directors may, in the future, offer new classes of shares without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares, including, without being limitative, the amount of the management fee attributable to those shares, and other rights relating to liquidity of shares. In such a case, the offering documents of the Company shall be updated accordingly.

**Art. 10. Issue of shares.** Subject to the provisions of the law of Luxembourg of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Sub-Fund; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the offering documents for the shares of the Company.

Furthermore, in addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 13 February 2007, the Board of Directors may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Sub-Fund to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the offering documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the Board of Directors and reflected in the offering documents for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and reflected in the offering documents.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may, if a prospective shareholder requests and the Board of Directors so agree, satisfy any application for subscription of shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the Board of Directors and must correspond to the investment policy and restrictions of the Company or the Sub-Fund being invested in. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the Board of Directors by the independent auditor of the Company.

**Art. 11. Redemption.** The Board of Directors shall determine whether shareholders of any particular class of shares or any Sub-Fund may request the redemption of all or part of his shares by the Company or not, and reflect the terms and procedures applicable in the offering documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Board of Directors and reflected in the offering documents for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and reflected in the offering documents.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if, with respect to any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this article and conversion requests pursuant to article 13 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue in a specific sub-fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Company. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company may redeem shares whenever the Board of Directors considers a redemption to be in the best interests of the Company or a Sub-Fund.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with 14 "Limitation on the ownership of shares" herein.

**Art. 12. Transfer of shares.** Shares may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the Board of Directors, which consent shall not be unreasonably withheld. Any transfer or assignment of shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller. In case of transfer of shares between two recognise institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007, the Board does not have to give his consent to this transfer.

**Art. 13. Conversion.** Unless otherwise determined by the Board of Directors for certain classes of shares or with respect to specific Sub-Funds in the offering documents for the shares of the Company, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of his shares of any class of a Sub-Fund into shares of the same class in another Sub-Fund or into shares of another existing class of that or another Sub-Fund. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Board of Directors and reflected in the offering documents for the shares of the Company.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Sub-Fund and/or class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

**Art. 14. Limitations on the ownership of shares.** The Board of Directors may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the Company considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the Board of Directors may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the Board of Directors shall send a notice (hereinafter called the "redemption notice") to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the redemption notice. From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the Board of Directors and reflected in the offering documents for the shares of the Company. Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

c) refuse, during any general meeting of shareholders, the right to vote of any person who is not authorised to hold shares in the Company.

In particular, the Board of Directors may restrict or block the ownership of shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations.

The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

**Art. 15. Net asset value.** The net asset value of the shares in every class, type or sub-type of share of the Company and for each Sub-Fund of the Company, if any, shall be determined at least once a year and expressed in the currency (ies) decided upon by the Board of Directors. The Board of Directors shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Sub-Funds (if any) shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The Company's assets shall include:

- a) all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- b) all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- c) all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- d) all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- e) all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- f) the Company's or relevant Sub-Fund's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- g) the Company's or relevant Sub-Fund's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;
- h) all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company's liabilities shall include:

- a) all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- b) all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Sub-Fund but not yet paid;
- c) a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the Board;

d) all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Sub-Fund, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:

- formation expenses,
- expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,
- administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, annual report) and other operating expenses,
- the cost of buying and selling assets,
- interest and bank charges, and
- taxes and other governmental charges;

e) the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

(1) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board;

(3) the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board; investments in private equity securities other than the securities mentioned herein will be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the Board on the basis of the reasonably foreseeable sales price of the assets concerned, as determined by the relevant independent valuer in accordance with the standards of the valuers' profession, such as the most recent Valuation Guidelines published by the European Venture Capital Association (EVCA);

(4) the amortized cost method of valuation for short-term transferable debt securities in certain Sub-Funds of the Company may be used. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result during certain periods in values which are higher or lower than the price which the Sub-Fund would receive if it sold the securities. For certain short term transferable debt securities, the yield to a shareholder may differ somewhat from that which could be obtained from a similar sub-fund which marks its portfolio securities to market each day;

(5) the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each Sub-Fund, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any Sub-Fund, and such valuation is determined to have changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith by and under the direction of the Board;

(6) the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

(7) the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

(8) the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The Board, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the Board, or by a designee of the Board.

The valuation of each Sub-Fund's assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant Reference Currency, based on the latest known exchange rates.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Sub-Fund and for each Class, the Net Asset Value per Share shall be calculated in the relevant Reference Currency as of each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class) by the number of Shares issued and in circulation in such Class.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

**Art. 16. Allocation of assets and Liabilities among the sub-funds.** For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Sub-Funds, the Board of Directors has established a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of each share of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset values of the relevant Sub-Funds;

(e) upon the payment of dividends to the holders of shares in any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

The Company constitutes one sole legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Company shall maintain for each Sub-Fund a separate portfolio of assets. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and for the purpose of the relations as between shareholders, each Sub-Funds will be deemed to be a separate entity. The assets of a Sub-Fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Sub-Fund.

**Art. 17. Suspension of calculation of the net asset value.** The Board of Directors may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares, for one or more Sub-Funds, in the following cases:

- a stock exchange or another regulated and recognized market (that is a market which is operating regularly and is open to the public), which is a source of pricing information for a significant part of the assets of one or more Sub-Funds, is closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Sub-Fund or if purchase or sale transactions of a Sub-Fund cannot be executed at normal rates;

- the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained;

- the Company or any of the Sub-Funds is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction.

- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several companies or investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested.

- any other circumstance where the Board may consider such suspension to be in the interest of the Company or the Shareholders.



In addition, in order to prevent market timing opportunities arising when a Net Asset Value is calculated on the basis of market prices which are no longer up to date, the Board is authorised to suspend temporarily issues and redemptions of Shares of one or several Sub-Fund(s) when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Sub-Fund(s) are closed.

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the Shareholders or insufficient market liquidity, the Board reserves its right to determine the Net Asset Value of the Shares of a Sub-Fund only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Sub-Fund's behalf.

If any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the "First Valuation Day") which either singly or when aggregated with other applications so received, exceed a certain level determined by the Board of Directors reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such First Valuation Day so that not more than the certain level determined by the board of directors of the relevant Sub-Fund be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the shareholder in respect of the next Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value and/or, where applicable, of the subscription and/or redemption of Shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the Board is of the opinion that this notification is not necessary considering the short period of the suspension.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Sub-Funds.

#### **Chapter IV - Administration and Management of the company**

**Art. 18. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members; members of the Board of Directors need not to be shareholders of the Company.

In the event the general meeting ascertains that a sole shareholder holds the entirety of the Company's shares, the Company may be managed by a sole member. Such management shall be effective until the annual general meeting taking place after the Company ascertains that its shares are held by more than one shareholder.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of six years, and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a legal entity being appointed as member of the Board of Directors, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

In the event of a vacancy of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 19. Proceedings of directors.** The Board of Directors chooses from among its members a chairman. He shall preside at all meetings of shareholders and at the Board of Directors. In his absence, the shareholders or the Board of Directors, may appoint any Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors shall also choose a secretary, who needs not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least forty eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or any other similar means of communication by each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (by any means of communication) another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specially authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event

that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not to be members of the Board of Directors.

Circular resolutions in writing approved and signed by all Directors have the same effect as resolutions voted at the Board meetings. Such approval shall be confirmed in writing (by any means of communication) and all documents shall join the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 20. Minutes of board meetings.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

**Art. 21. Powers of the board of directors.** The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each class of shares and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may appoint investment advisors and investment managers, as well as any other management or administrative agents. The Board of Directors may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 22. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is bound by the joint signature of any two directors or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 23. Liability.** The holders of shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 24. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Board of Directors or any one or more of the directors is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director of the Board of Directors who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 25. Indemnification.** The Company may indemnify the directors of the Board of Directors, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his activities on behalf of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

## Chapter V - General meetings

**Art. 26. General meetings of the company.** Powers of the General Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. However, if the decisions are only concerning the particular rights of the shareholders of one class, such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such class.

### *General meetings*

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

### *Quorum and Votes*

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share of whatever class of shares is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a proxy to another person in writing (or facsimile transmission) who needs not to be a shareholder and who may be a member of the Board of Directors.

Shareholders can vote using mail poll by fulfilling a form which shall indicate their identity and their choice concerning the vote or their abstention. Forms which do not indicate the vote or the abstention are void.

In order to be taken into account for the calculation of quorum, such forms shall have been received by the Company at the latest 2 bank business days in Luxembourg before the date of the meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of expressed votes.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

### *Convening notice*

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to article 70 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 (as amended).

It shall also be called upon the written request of shareholders representing at least 1/10 of the share capital. One or more shareholders representing together at least 1/10 of the subscribed share capital may require to add new items on the agenda of the general meeting. This request shall be sent at the registered office of the Company at least 5 bank business days in Luxembourg before the date of the meeting by registered letter.

**Art. 27. General meetings in a sub-fund or in a class of shares.** Each amendment to these Articles of Incorporation entailing a variation of rights of a class or classes issued in respect of any Sub-Fund or of any class of shares must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant Sub-Fund or class(es) of shares concerned.

The provisions of article 26 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

**Art. 28. Termination and Amalgamation of sub-funds or classes.** The Board of Directors may decide at any time the closing of one or more classes and/or Sub-Funds of the Company in the following events:

- If, for any reason the value of the total net assets in any class or/and Sub-Fund has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such class of shares to be operated in an economically efficient manner or,
- If the political, monetary and/or economical environment happens to change,
- If an economic rationalization is needed.

Until such time as the decision to liquidate is executed, the Company will continue to redeem or convert the shares of concerned Class and/or Sub-Fund which it has been decided to liquidate, taking account of liquidation costs but without deducting any redemption fee as stated in the placement Memorandum. The formation expenses will be fully amortized.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the concerned Class or classes and/or Sub-Fund shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the "Caisse de Consignation".

The decision to liquidate a Class and/or Sub-Fund in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the Shareholders of the Class and/or Sub-Fund to be liquidated where no quorum is required and where the decision to liquidate or merge must be approved at simple majority of the shares represented at the meeting.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one Class and/or Sub-Fund by contribution into another collective investment undertaking governed by the Law. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of all the Shareholders of the relevant Class and/or Sub-Fund.

Such decision will be notified to the concerned Shareholders, this notification will contain information in relation to the absorbing collective investment undertaking. Such notification will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of redemption fee as stated in the placement Memorandum, before the merger operation becomes effective. Should all the concerned Shareholders agree with the merger, the one-month notice will not be required. In case of contribution to another

collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on Shareholders of the relevant Class and/or Sub-Fund who will expressly agree to the merger.

The decision to merge a class and/or Sub-Fund in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the shareholders of the Class and/or Sub-Fund to be merged where no quorum is required and where the decision to merge must be approved by simple majority of the shares represented at the meeting.

The contribution of one class and/or Sub-Fund into another foreign collective investment undertaking is only possible with the unanimous agreement of all the Shareholders of the relevant Class and/or Sub-Fund or under the condition that only the Shareholders who have approved the operation will be transferred.

#### Chapter VI - Annual accounts

**Art. 29. Financial year.** The Fund's financial year shall start on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall end on 31<sup>st</sup> of December.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

**Art. 30. Distributions** The Board of Directors shall, within the limits provided by law and these Articles of Incorporation, determine how the results of the Company and its Sub-Funds shall be disposed of, and may from time to time declare distributions of dividends in compliance with the principles set forth in the offering documents of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these Articles of Incorporation.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

Any dividend distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company or by the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### Chapter VII - Auditor

**Art. 31. Auditor.** The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by Law.

#### Chapter VIII - Depositary

**Art. 32. Depositary.** The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 13 February 2007.

The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007.

#### Chapter IX - Winding-up - Liquidation

**Art. 33. Winding-up / Liquidation.** The Company may at any time upon proposition of the Board of Directors be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles of Incorporation.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital referred to in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital referred to in article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignations, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

## Chapter X - General provisions

**Art. 34. Applicable law.** In respect of all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007.

### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of capitalisation shares of the Value sub-fund AI-1 CTA Euro Invest	Value
Euro Invest Bank AG . . . . .	310	EUR 31,000

Upon incorporation, all shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned Notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2010. The first general annual meeting of shareholders shall be held on April 29, 2011.

### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organisation are estimated at approximately SIX THOUSAND EURO (6,000.- EUR).

### *Statement*

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended have been observed.

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

The registered office of the Company shall be at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The following persons are elected as members of the Board of Directors:

- Mag. Dipl.-Ing Franz Wanovits, born in Dorfi (Austria), on August 9, 1952, with professional address in 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienna,
- Günter Woinar, born in Vienna (Austria), on June 29, 1963, with professional address in 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienna,
- Mag. Johann Wanovits, born in Dorfi (Austria), on December 13, 1958, with professional address in 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienna.

The term of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

#### *Third resolution*

The independent auditor for the Company shall be

Deloitte, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31st December 2010.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Euro Invest Ban AG, avec siège social à 16/6 Grüngasse, 1050 Vienne, Autriche,

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa capacité tel que décrit ci-dessus a requis le Notaire instrumentant de prendre acte de l'incorporation de la société anonyme avec capital variable, qualifiée comme une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), qu'elle déclare organisée parmi elle-même et dont les Statuts seront comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Terme, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il est constitué, entre les souscripteurs et toute personne susceptible de devenir propriétaires d'actions émises ci après, une société anonyme sous la forme d'une "Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé dénommé "EURO INVEST FUND, SICAV-FIS S.A." (ci-après dénommée "la Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous genres, actions ou parts d'organisme de placement collectif, ainsi qu'end' en autres placement permis dans le but de répartir les risques d'investissement et de permettre aux actionnaires de bénéficier des résultats de la gestion du portefeuille. La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et à l'accomplissement de son objet, dans les limites prévues par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après dénommée "la Loi du 13 Février 2007"), ainsi qu'amendée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, au grand-duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil d'administration. Dans l'éventualité où le Conseil d'administration jugerait que des événements politiques, économiques ou sociaux exceptionnels se sont produits ou qu'ils sont imminents et qu'ils sont de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou à entraver les communications entre ledit siège social et les correspondants de la Société à l'étranger, le siège social pourra être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à la cessation complète de cette situation anormale. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

## Chapitre II - Capital

**Art. 5. Capital, Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera en permanence équivalent au total des actifs net de la Société et de ses Compartiments (comme défini ci-dessous), s'il y a lieu. Le capital minimal souscrit de la Société ne pourra être inférieur à celui prévu par la Loi du 13 février 2007. Le capital minimal de la Société doit être atteint dans un délai de 12 mois à compter de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds de placement spécialisé conformément à la législation luxembourgeoise.

À la date de constitution de la Société, son capital initial s'élève à EUR 31.000,00 (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de capitalisation du compartiment AI-1 CTA EURO INVEST.

Aux fins de la consolidation des comptes, la devise de référence de la Société sera Euro (EUR).

**Art. 6. Variation du capital.** Le capital de la Société pourra varier, sans nul besoin de modification des Statuts, en fonction de l'émission par la Société de nouvelles actions ou du rachat de ses actions.

**Art. 7. Compartiments.** Ces actions peuvent, suivant ce que le Conseil d'administration décidera, appartenir à des compartiments différent et le produit de l'émission de chaque compartiment d'actions sera investi, conformément à l'article 3. des présents Statuts, en titres ou autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou dans des types spécifiques d'actions ou titres d'emprunt, selon ce que le Conseil d'administration décidera le cas échéant pour chaque compartiments d'actions.

Le Conseil d'administration est autorisé à créer, au sein de chaque compartiment, différentes classes d'actions se caractérisant par leur propre politique en matière de distribution de dividendes (actions de distribution, actions de capitalisation), leur devise de référence, niveau de commission et/ou toute autre particularité que déterminera le Conseil d'administration.

L'ensemble des règles applicables aux compartiments s'applique également mutatis mutandis aux classes d'actions.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, aux fins de ses relations avec des tierces parties, et en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société, chaque compartiment sera uniquement lié par dettes, ses engagements et ses obligations lié à ce compartiment.

La Société maintiendra pour chaque compartiment un portefeuille d'actifs séparé. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du compartiment concerné et chaque compartiment sera considéré comme une entité séparée. Les actifs d'un compartiment ne peuvent supporter que les dettes, engagements et obligations de ce compartiment.

Agissant dans le meilleur intérêt de la Société, le Conseil d'administration peut décider, selon la manière décrite dans les documents d'émission des actions de la Société, que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments soient cogérés sur une base ségréguée ou commune.

Aux fins de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque compartiments devront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, être convertis en EUR, et le capital sera égal au total des actifs nets de tous les Compartiments et toutes les classes d'actions.

### Chapitre III - Actions

**Art. 8. Forme des actions.** Les actions seront émises sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des actionnaires, qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes que la Société désignera à cette fin. Ledit Registre contiendra le nom de chaque titulaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu ainsi communiquées à la Société, le nombre d'actions qu'il détient ainsi que le montant payé pour chacune des actions.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires certifie de son droit à la possession de telles action nominatives. Le Conseil d'administration décidera si une confirmation de détention sera délivrée à l'actionnaire ou si une confirmation écrite de sa participation lui sera adressée.

Les certificats d'actions, s'il y en a, seront signés par le Conseil d'administration. Ces signatures peuvent être manuscrites, imprimées, ou faxées. Cependant une des signatures peut être faite par une personne dûment habilitée à cet effet par le Conseil d'administration; dans ce cas elle doit être manuscrite. La Société peut émettre des certificats d'action temporaires sous une telle forme que le Conseil d'administration déterminera.

Chaque titulaire d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et avis émanant de la Société pourront lui être envoyés. Cette adresse sera également inscrite au Registre des actionnaires.

Dans l'éventualité où un actionnaire ne communiquerait pas son adresse, la Société pourrait autoriser l'inscription au Registre des actionnaires d'une mention à cet effet. L'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, ou toute autre adresse qui, le cas échéant, sera enregistrée par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par ledit actionnaire. L'actionnaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse inscrite au Registre des actionnaires par le biais d'une notification écrite parvenant au siège social de la Société, ou, le cas échéant, à toute autre adresse précisée périodiquement par la Société.

La Société peut annuler les certificats d'actions endommagés et les remplacer par de nouveaux certificats.

La Société peut exiger du souscripteur la couverture des coûts inhérents à la duplication ou l'émission d'un nouveau certificat, ainsi que de toutes les dépenses liées à l'émission et à l'enregistrement, ainsi qu'à l'annulation du certificat d'action d'originel.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si une dispute a lieu quant à la détention des actions, toutes les personnes se réclamant du droit de détention des actions concernées devront nommer un seul représentant de ces actions vis-à-vis de la Société. La non-nomination d'un tel représentant impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits rattachés à ces actions.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne conféreront pas de droit de vote, elles pourront cependant participer, au prorata, aux actifs nets attribuables au compartiment ou à la classe d'actions concernée.

**Art. 9. Classes d'actions.** Les actions seront exclusivement réservées aux investisseurs institutionnels, professionnels ou averti au sens de la Loi du 13 février 2007 (ie: (a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (b) (i) il investit un minimum de 125.000 euros dans le fonds d'investissement spécialisé, ou (ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé), et la Société refusera la détention de ses actions à toute personne physique ou morale qui ne serait pas éligible en tant qu'investisseur au sens de ladite loi.

Chaque compartiment peut différer des autres compartiment par sa structure de coûts, l'investissement initial requis, la devise dans laquelle doit être exprimée la valeur nette des avoirs ou toute autre caractéristique. A l'intérieur de chaque compartiment des actions de type capitalisation et de type distribution peuvent être émises.

Lors du paiement des dividendes aux actions de distribution, la part des actifs nets du compartiment à allouer à toutes les actions de distribution sera réduite par le montant égal des dividendes distribués, entraînant ainsi la réduction du pourcentage des actifs nets alloués aux actions de distribution, alors que la part des actifs nets alloués aux actions de capitalisations demeurera inchangée.

Le Conseil d'administration peut décider de ne pas émettre ou de cesser d'émettre des classes ou sous-classes d'actions d'un ou plusieurs Compartiments.

Le Conseil d'administration pourra à l'avenir proposer de nouveaux compartiments sans l'accord des actionnaires. Ces nouveaux compartiments pourront être émis selon des termes et conditions différents de ceux des compartiments existants, y compris, et sans exhaustivité aucune, le montant de la commission de gestion attribuable à ces actions et d'autres droits liés à la liquidité des actions. Dans ce cas, les documents d'émission de la Société seront mis à jour conformément aux modifications.

**Art. 10. Emission d'actions.** Conformément à la loi de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés de commerce, le Conseil d'administration est autorisé sans limitation aucune à émettre un nombre illimité d'actions en tout temps, sans octroyer aux détenteurs existants le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émises.

Le Conseil d'administration peut imposer des restrictions au sujet de la fréquence d'émission d'actions de toutes classes d'actions et/ou dans tout Compartiment; le Conseil d'administration peut, plus particulièrement, décider que des actions de telle classe et/ou tel Compartiment soient seulement émises durant une ou plusieurs périodes de souscription ou selon une périodicité telle que prévue dans les documents d'émission de la Société.

De plus, nonobstant les restrictions relatives à l'éligibilité des investisseurs telles que prévues par la Loi du 13 février 2007, le Conseil d'administration peut définir toute autre condition de souscription telle que le montant minimal à souscrire, le montant minimal de la valeur nette d'inventaire agrégée par action du Compartiment à souscrire lors de la souscription initiale, le montant minimal d'actions supplémentaires à émettre, l'application d'intérêts à payer sur les actions souscrites et non payées dans les délais, restrictions sur la propriété des actions et sur le nombre minimal de détention d'actions. De telles conditions seront révélées et décrites plus en détail dans les documents d'émission de la Société.

Lors de l'offre de souscription, le prix par action sera déterminé en conformité avec les règles et directives définies par le Conseil d'administration et exposées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé sera exigible dans les délais fixés par le Conseil d'administration et exposé dans les documents d'émission.

Le Conseil d'administration peut déléguer à un directeur, gérant, responsable ou tout autre personne autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir les paiements du prix des actions nouvellement émises et de remettre les actions.

La Société peut, à la demande d'un actionnaire potentiel et avec accord du Conseil d'administration, satisfaire toute demande de souscription d'actions proposée sous forme de contribution en nature. La nature et le type d'avoirs à accepter dans un tel cas seront déterminés par le Conseil d'administration et doivent correspondre à la politique d'investissement et aux restrictions de la Société ou du Compartiment pour le compte duquel l'investissement est fait. Un rapport d'évaluation relatif aux avoirs proposés doit être présenté au Conseil d'administration par un auditeur indépendant de la Société.

**Art. 11. Rachat d'actions.** Le Conseil d'administration déterminera si les actionnaires d'une classe d'action particulière ou d'un Compartiment peuvent demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses actions par la Société ou non, et exposera les termes et procédures en vigueur dans les documents d'émissions et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

Le prix de rachat devra être déterminé selon les règles et directives définies par le Conseil d'administration et exposées dans les documents d'émissions de la Société. Le prix ainsi déterminé sera exigible dans les délais définis par le Conseil d'administration et exposés dans les documents d'émissions de la Société.

La Société aura le droit, sur décision du Conseil d'administration, de payer le prix de rachat à tout actionnaire qui l'accepte, sous forme d'allocation d'investissements issus du portefeuille d'actifs de la Société, d'une valeur égale à celle des actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, et sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires, et la valorisation sera confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Les coûts de tels transferts seront à la charge du cessionnaire.

Si, suite à une demande de rachat, le nombre ou la valeur nette d'inventaire par action détenue par un actionnaire dans un compartiment quelconque descend en dessous de leur nombre ou de leur valeur respectivement, tels que définis par le Conseil d'administration, alors la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat du solde total des actions de cette classe détenues par cet actionnaire.

Ensuite, si, à un Jour d'Évaluation donné, les demandes de rachat et les demandes de conversion selon l'article 13 excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'administration par rapport au nombre d'actions émises dans un certain compartiment, le Conseil d'administration peut décider qu'une partie ou la totalité d'une telle demande de rachat ou de conversion soit différée pour une période ultérieure, d'une manière telle que cette action soit faite dans le meilleur intérêt de la Société, selon le Conseil d'administration. Passé cette période, au prochain Jour d'Évaluation, ces demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes plus tardives.

La Société peut racheter les actions lorsque le Conseil d'administration considère le rachat du meilleur intérêt pour la Société ou pour le Compartiment.

De plus, les actions peuvent être rachetées obligatoirement selon l'article 14. des présents Statuts "Restrictions en matière d'actionariat" ci-dessous.



**Art. 12. Transfert d'actions.** Les actions ne peuvent être transférées, nanties ou attribuées qu'avec le consentement écrit du Conseil d'administration. Cet accord du Conseil d'administration ne pourra être retiré sans raisons valables. Tout transfert ou attribution d'actions nécessite l'engagement écrit préalable de l'acheteur, de sa pleine et totale conscience des obligations qui incombent au vendeur selon l'accord de souscription que ce dernier a contracté. En cas de transfert d'action entre deux investisseurs institutionnel, professionnel ou avertis au sens de la loi du 13 février 2007 reconnu, le Conseil d'Administration ne doit pas donner son consentement à un tel transfert.

**Art. 13. Conversion.** A moins que le Conseil d'administration ne mentionne autrement dans les documents d'émission pour certaines classes d'actions ou concernant certains Compartiments, l'actionnaire n'a pas le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions de toute classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'une autre classe du même ou d'un autre Compartiment. Dans le cas où une telle conversion était autorisée, elle serait sujette aux restrictions imposées par le Conseil d'administration, concernant les termes, conditions et paiement des charges fixées par le Conseil d'administration.

Le prix de la conversion sera déterminé en accord avec les règles et directives fixées par le Conseil d'administration et exposé dans les documents d'émission de la Société.

Dans l'éventualité où, résultant de demandes de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire par action détenues par un actionnaire dans un Compartiment et/ou une classe d'actions quelconque descend en dessous de leur nombre ou de leur valeur respectivement, tels que définis par le Conseil d'administration, alors la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de conversion du solde total des actions de cette classe détenues par cet actionnaire.

**Art. 14. Restrictions en matière d'actionariat.** Le Conseil d'administration est autorisé à imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but de garantir qu'aucune action de la Société ne soit acquise ni détenue par une personne juridique ou morale enfreignant les lois du Grand Duché du Luxembourg ou de tout autre pays, ou par une personne dans une situation telle qu'elle puisse, de l'avis du Conseil d'administration, occasionner à la Société des obligations d'ordre fiscal en dehors du Grand Duché du Luxembourg ou lui faire subir d'autres désavantages.

A cet effet, le Conseil d'administration pourra:

(a) refuser l'émission de toute action et refuser le transfert de toute action lorsqu'il apparaît que cette émission ou transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence que ladite action devienne la propriété directe ou effective d'une personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société;

b) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un actionnaire s'il apparaît que cette personne, qui est déchue du droit d'être actionnaire de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif des actions de la Société, ou procéder au rachat forcé de toute ou part des actions s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une part des actions d'une manière qui puisse porter préjudice à la société.

Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

1. le Conseil d'administration enverra un avis (ci-après "avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres, lequel avis spécifiera les actions à racheter, le prix à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat relatif aux actions sera réglé. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue. L'actionnaire en question sera obligé dans ce cas de remettre sans délai à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat; dès la fermeture des bureaux le jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire, et les actions qu'il détenait seront annulées dans les livres de la société.

2. le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après "le prix de rachat") sera déterminé en accord avec les règles fixées par le Conseil d'administration et reflétées dans les documents d'émission des actions de la Société. Le paiement du prix de rachat sera effectué au profit de l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la devise du portefeuille concerné, excepté pendant les périodes où les échanges sont restreints, et le montant correspondant sera déposé par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de le transmettre à cette personne, mais uniquement, si un certificat d'actions a été émis, contre remise du ou des certificats d'actions représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat dans les conditions précitées, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ou à l'une d'entre elles, ni ne pourra exercer aucun recours contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir de la banque le montant susdit ainsi déposé (sans intérêts), selon ce qui précède. L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'avis de rachat, à la seule condition dans ce cas que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.

c) refuser, lors de toute Assemblée générale des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne n'étant pas autorisée à être actionnaire de la Société.

Plus spécialement, le Conseil d'administration pourra limiter ou interdire la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale ressortissante des États-Unis d'Amérique ("US Person") à moins qu'une telle détention soit effectuée selon les lois et règles en vigueur aux États-Unis.

Le terme "US Person" désignera tout citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique ou d'une de ses possessions ou de régions sous sa juridiction, ou toute société, association ou entité constituée en vertu des lois des États-Unis d'Amérique ou toute autre personne tombant sous la définition de "US Person" sous ces lois.

**Art. 15. Valeur nette d'inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire de chaque classe, type et sous-type d'actions de la société et pour chaque Compartiments de la société, s'ils existent, sera déterminé au moins une fois par année et exprimée dans la(les) devise(s) déterminée(s) par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration doit déterminer la date ou le moment de la valorisation des actifs de la société ou des compartiments, s'ils existent (pour chacun un "Jour d'évaluation") et la manière appropriée de communiquer cette valeur nette d'inventaire en accord avec la législation en vigueur.

I. Les actifs de la Société sont censés inclure:

- a) la totalité des espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus qui s'y rapportent;
- b) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés),
- c) l'ensemble des obligations, effets à terme, actions, valeurs, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus par le Compartiment ou auxquels elle aura souscrit;
- d) l'ensemble des titres, dividendes d'actions et distributions en espèces à recevoir par le Compartiment concerné soit en cash soit sous forme de titres et actions (la société peut procéder à des ajustements en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);
- e) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts détenu par le Compartiment, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans le montant principal de ces titres;
- f) les frais d'établissement de la Société ou du Compartiment concerné, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis, et à condition que lesdits frais d'établissement puissent être directement déduits du capital de la Société;
- g) tous les autres actifs mobiliers de la société ou des éventuels compartiments concernés, y compris les immeubles de bureaux, les biens d'équipement et les installations;
- h) tous autres actifs de tout type et de toute nature, y compris le produit des transactions swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société sont censés inclure:

- a) tous les emprunts, traites et autres comptes créditeurs;
- b) toutes les dettes connues, présentes et à venir, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'espèces ou de biens, y compris le montant de tous les dividendes non payés mais déclarés par la Société concernant chaque compartiment.
- c) une provision pour tout impôts sur le capital ou les revenus futurs le Jour d'Évaluation et tout autre réserve pour autant qu'elle soit autorisée et approuvée par le Conseil d'administration;
- d) toute autre dette de la Société, de quel type et nature que ce soit, en relation à chaque compartiment (s'ils existent), sauf les engagements représentés par des actions de la Société. Lors du calcul du montant de ces engagements, le Conseil d'administration devra tenir compte de toutes les dépenses à payer par la société, y compris, mais non limité à:
  - dépenses de formation;
  - les dépenses liées à, ainsi que les commissions payable à: son(ses) gérant(s), conseiller(s), comptable(s), dépositaire et correspondants, registres, agents de transfert, agent payeur(s), courtier(s), distributeur(s), représentant(s) permanent sur le lieu d'incorporation et auditeurs;
  - dépenses d'administration, de domiciliation, de services, de promotion, d'impression, de reporting, de publication (y compris de publicité ou de préparation et d'impression de prospectus, de memorandum explicatifs, de déclaration d'enregistrement, de rapports annuels) et autres dépenses opérationnelles;
  - coûts d'achat et de vente des actifs;
  - intérêts et charges bancaires;
  - impôts et autres charges gouvernementales.
- e) le Conseil d'administration peut calculer les dépenses administratives ainsi que les autres dépenses de nature récurrente ou régulière sur une base estimative annuelle ou tout autre période à l'avance et peut les cumuler en proportions égales sur n'importe laquelle de ces périodes.

III. La valeur des actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des liquidités disponibles ou en dépôt, effets et billets payables à vue, créances à recevoir, charges payées d'avance et dividendes et intérêts annoncés ou échus et qui n'ont pas encore été encaissés, sera constituée par la valeur nominale de ces actifs, sauf lorsqu'il paraît improbable que cette valeur pourra être réalisée en entier; auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat par le Conseil d'administration en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs

(2) La valeur des portefeuilles de titres, d'instruments de placements monétaire ou des produits dérivés cotés sur une Bourse de valeurs officielle ou négociés sur tout autre marché régulé se basera sur le dernier prix disponible sur le marché principal sur lequel ces titres, ces instruments de placements monétaire et ces produits dérivés sont négociés, tel que fourni par un fournisseur de service de pricing reconnu approuvé par le Conseil d'administration. Si le prix tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur de marché équitable des valeurs en question, le cours de ces valeurs mobilières sera basé sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu, déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration.

(3) En ce qui concerne les valeurs mobilières et les placements monétaires qui ne sont pas cotés à une Bourse de valeurs ou négociée sur un quelconque marché réglementé, le cours de ces valeurs sera basé sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu et déterminé de toute bonne foi par le Conseil d'administration.

Les investissements en titres de participation privés autres que les titres mentionnés ci-dessus seront valorisés à l'aide d'un ou plusieurs organismes d'évaluation indépendants désignées par le Conseil d'administration, en fonction des prix de vente raisonnablement prévisibles des actifs concernés, tel que déterminé par l'évaluateur indépendant concerné, dans le respect des normes inhérentes au métier d'évaluateur, comme les plus récents Valuation Guidelines publiés par la European Venture Capital Association (EVCA);

(4) La valorisation selon la méthode de l'amortissement du coût pour les instruments à court terme de dette transférable peut être utilisée dans certains compartiments de la Société. Cette méthode implique la valorisation d'un titre à son coût et un amortissement à terme de tout discount ou premium indépendamment de l'impact de la fluctuation des taux d'intérêts sur la valeur de marché du titre. Bien que cette méthode puisse assurer une certaine sécurité quand à la valorisation, il peut en résulter durant certaines périodes une valorisation supérieure ou inférieure à ce que le compartiment recevrait en cas de vente. Pour une certaine catégorie d'instruments à court terme de dette transférable, le rendement pour l'actionnaire peut différer sensiblement de celui qui pourrait être obtenu par un Compartiment similaire qui valorise son portefeuille de titre quotidiennement au marché.

(5) La valeur de parts ou actions émises par des fonds communs de placement sera calculée en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire. Généralement, les participations en fonds d'investissement seront valorisés selon les méthodes produites par les instruments gouvernant de tels fonds d'investissement. Ces valorisations doivent en principe être fournies par l'Administrateur du fond ou par son agent d'évaluation. Afin de rendre consistant la valorisation du fond d'investissement avec celle de chaque compartiment, au cas où celles-ci ne coïncideraient pas dans le temps, et qu'il apparaît que cette valorisation a changé matériellement, alors la valeur nette d'inventaire peut être ajustée afin de refléter ce changement et déterminée de bonne foi par le Conseil d'administration.

(6) L'évaluation des swaps s'appuiera sur leur valeur de marché, laquelle dépend elle-même de divers facteurs (par exemple, le niveau et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt du marché, le délai résiduel du swap). Tout ajustement requis à la suite des émissions et des rachats sera réalisé par le biais d'une hausse ou d'une baisse du montant nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

(7) L'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (over-the-counter - OTC), comme les futures, les contrats à terme ou d'option non négociés sur des bourses ou d'autres marchés reconnus, s'effectuera sur la base de leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques arrêtées par le Conseil d'administration, d'après les modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. La valeur liquidative nette d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au bénéfice / à la perte net(te) non réalisé(e) relativement à la position en question.

(8) La valorisation d'autres actifs sera déterminée par et sous la supervision du Conseil d'administration avec prudence et bonne foi, en accord avec les principes et procédures de valorisations acceptés généralement.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle méthode reflète plus fidèlement la juste valeur de tout actif de la Société.

Si nécessaire, la juste valeur d'un actif est déterminée par le Conseil d'administration ou par une personne désignée par le Conseil d'administration.

La valeur des actifs et des dettes de chaque compartiment libellés dans une devise autre que la devise de référence sera convertie dans la devise de référence du compartiment concerné sur la base du dernier cours de change connu.

En ce qui concerne les valorisations, toutes les décisions doivent suivre et toutes les règles doivent être interprétées selon les principes comptables généralement admis.

Pour chaque compartiment, des provisions adéquates seront faites afin de couvrir les dépenses effectuées et les montants correspondants seront déduits du passif hors-bilan, en accord avec des critères de prudence et d'équité.

Pour chaque compartiment et pour chaque classe d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée dans la devise de référence correspondante le Jour de valorisation en divisant les actifs nets de ce compartiment (qui correspondent aux actifs moins les dettes attribuables à cette classe) par le nombre total d'actions émises au sein de ce compartiment.

La valeur des actifs nets de la société doit être égale à la somme des actifs nets de tous ses compartiments.

En l'absence de mauvaise foi, de grosse négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise par le Conseil d'administration permettant de déterminer la valeur nette d'inventaire, ou par n'importe quelle banque, société ou autre

organisation que le Conseil d'administration a nommé dans ce but, est réputée définitive et contraignante pour les actionnaires présent, passé ou futures de la société.

**Art. 16. Allocation des actifs et des passifs entre les Compartiments.** Dans le but d'allouer les actifs et les passifs entre les différents Compartiments, le Conseil d'administration a établi un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

a) le produit de l'émission de chaque action d'un Compartiment doit être alloué, dans les livres de la Société, au portefeuille d'actifs de ce même Compartiment et les actifs et passifs ainsi que les revenus et dépenses qui s'y rapportent sont applicables à ce même portefeuille aux conditions ci-dessous:

b) lorsque tout actif provient d'un autre actif, cet actif dérivatif est à allouer, dans les livres de la Société, au même portefeuille que l'actif dont il est dérivé, et lors de chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation et la diminution de la valeur s'applique au portefeuille concerné;

c) lorsque la Société détient le passif relatif à l'actif d'un portefeuille particulier ou à une action entreprise en relation avec l'actif du portefeuille particulier, un tel passif est à allouer au portefeuille concerné;

d) dans le cas où un actif ou passif de la Société ne peut pas être considéré comme attribuable à un portefeuille particulier, un tel actif ou passif est alloué à parts égales à tous les portefeuilles ou, si les montants le justifient, à la valeur nette des actifs pro rata du Compartiment concerné;

e) lors du paiement des dividendes aux détenteurs des actions d'un Compartiment, la valeur nette de l'actif de ce même Compartiment sera réduite du montant des dividendes en question.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, aux fins de ses relations avec des tierces parties, et en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société, chaque compartiment sera uniquement lié par dettes, ses engagements et ses obligations lié à ce compartiment.

La Société maintiendra pour chaque compartiment un portefeuille d'actifs séparé. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du compartiment concerné et chaque compartiment sera considéré comme une entité séparée. Les actifs d'un compartiment ne peuvent supporté que les dettes, engagements et obligations de ce compartiment.

**Art. 17. Suspension des évaluations.** Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions, de même que l'émission, le remboursement et/ou la conversion des actions, pour un ou plusieurs compartiments, dans les cas suivants:

- pendant toute période au cours de laquelle une Bourse de valeurs ou un des principaux marchés régulé et reconnu (soit un marché opérant régulièrement et ouvert au public), sur lequel est cotée une quote-part substantielle des investissements d'un ou plusieurs compartiments, est fermé, ou pendant laquelle les transactions portant sur ces investissements sont limitées ou suspendues, ou sont impossibles à exécuter dans des volumes qui permettraient la détermination d'une juste valeur;

- pendant la survenance d'une situation où les échanges et les transferts de capitaux souffrent de restrictions qui empêchent la bonne exécution d'une transaction d'un ou de plusieurs compartiments ou si l'achat ou la vente ne peut être exécuté à un prix normal.

- les conditions politiques, économique, militaires ou monétaires, ou des conditions relevant de la Force Majeure rendent impossibles la gestion normale des actifs et des passifs et empêchent le calcul de leur valorisation d'une manière raisonnable.

- dès lors que pour n'importe quelle autre raison les prix d'un investissement substantiel détenu par un compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou de manière certaine.

- dans le cas où la Société ou un des compartiments est/ sont engagées dans un processus visant à établir des équivalences dans le contexte d'une fusion, d'une contribution d'actif, lors d'un split d'actifs ou d'actions ou pour n'importe quelle autre opération de restructuration.

- dans le cas d'une suspension des rachats ou des droits de retrait par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la société ou le compartiment concerné est investi.

- toute autre circonstance ou le Conseil d'Administration considère qu'une telle suspension est dans l'intérêt de la Société ou des actionnaires.

Par ailleurs, dans le but de prévenir des pratiques de "market timing" survenant lorsque la valeur nette d'inventaire est calculée sur la base de prix de marchés qui ne sont plus à jour, le Conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement les émission, rachats et conversions d'actions d'un ou plusieurs compartiments lorsque la(les) Bourse (s) de valeurs ou le(s) marché(s) qui fournit(ssent) les valorisations pour une part significative des actifs d'un ou plusieurs Compartiments, sont fermés.

Lors de circonstances exceptionnelles qui ont un impact négatif sur les intérêts des actionnaires ou entraînent une liquidité insuffisante, le Conseil d'administration se réserve le droit de calculer la valeur nette d'inventaire des actions d'un compartiment seulement après avoir terminé les nécessaire achats et ventes de titres, d'instruments ou d'autres actifs pour le compte du Compartiment.

Dans le cas d'une demande de remboursement ou de conversion en relation avec un Jour de Valorisation (le Premier Jour de Valorisation) qui représente à lui seul, ou agrégé à d'autres demandes, excède un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration, ce dernier se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion (ceci dans l'intérêt des actionnaires restants), de diminuer pro rata cette demande afin que pas plus d'un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration du compartiment concerné soient remboursés ou convertis.

Dans la mesure où la(les) demande(s) de remboursement ou de conversion n'a(ont) pas pu être remplie(s) lors du Premier Jour de Valorisation, ceci dans le cadre de la restriction mentionnée ci-dessus, le solde restant doit être traité comme une nouvelle demande de remboursement ou de conversion par l'actionnaire pour le Jour de Valorisation suivant, et si nécessaire, pour les Jours suivants de Valorisation, jusqu'à complète réalisation de la demande. La complétion de cette demande lors du Jour de Valorisation suivant, et le cas échéant lors des Jours de Valeurs suivants, sont prioritaires sur les nouvelles demandes reçues lors du Jour de Valorisation suivant ou des Jours de Valeur suivants reçues entretemps.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, selon les cas, de la souscription, remboursement et/ou conversion d'actions doit être notifiée aux personnes concernées par tous les moyens raisonnables en mains de la société, à moins que le Conseil d'administration ne soit d'avis qu'une publication n'est pas nécessaire, considérant la courte période de suspension.

La mesure de suspension mentionnée dans cet article peut être limitée à un ou plusieurs compartiments.

#### **Chapitre IV - Administration et Gestion de la société**

**Art. 18. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres; les membres du Conseil d'administration ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Si l'Assemblée générale détermine qu'un actionnaire unique détient la totalité des actions de la Société, cette dernière pourra être administrée par ce membre unique. Ce type de gestion restera en vigueur jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue après que la Société ait déterminé que ses actions sont détenues par plusieurs actionnaires.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et nommés, étant entendu, toutefois, qu'un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment aux termes d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Si une entité juridique est désignée comme membre du Conseil d'Administration, cette dernière nommera un représentant permanent qui exécutera le mandat au nom et pour le compte de ladite entité juridique. L'entité juridique peut révoquer son représentant uniquement en nommant simultanément un successeur.

Au cas où un poste d'Administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou de tout autre motif, les Administrateurs restants peuvent se réunir et élire un Administrateur à la majorité des voix, afin de pourvoir ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée des actionnaires.

**Art. 19. Délibérations des administrateurs.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il préside toutes les assemblées d'actionnaires et réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration peuvent désigner un autre Administrateur comme président à titre temporaire par un vote pris à la majorité des voix des Administrateurs présents à cette assemblée. Le Conseil d'Administration désignera également un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera adressée à tous les Administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation à la réunion. Il peut être passé outre à ce mode de convocation moyennant accord de chaque Administrateur confirmé par courrier ou par tout autre moyen de communication similaire. Il n'est pas nécessaire d'envoyer une convocation distincte pour chacune des réunions tenues aux heures et lieux précisés s'il existe à ce sujet un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration en mandatant un autre Administrateur auquel il aura donné procuration par écrit (par tout moyen de communication). Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence call, ou par tout moyen de communication équivalent permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre. Cette méthode de participation à une assemblée constituera une présence physique à la réunion.

Les Administrateurs ne peuvent exercer leurs droits que dans le cadre de réunions, dûment convoquées, du Conseil d'Administration. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, sauf disposition expressément prévue aux termes d'une résolution du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs ne peuvent "délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion, il y aurait partage égal des voix pour ou contre une résolution, le Président de la réunion disposera d'une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, le cas échéant, nommer des responsables de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres responsables qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination de cet ordre peut être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration. Les responsables ainsi désignés ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les pouvoirs et obligations desdits responsables seront attribués par le Conseil d'Administration, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société et ses pouvoirs d'exécuter tout acte visant à la mise en application de la politique de la Société et à la réalisation de ses objectifs, à des personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration.

Les résolutions circulaires formulées par écrit, approuvées et signées par tous les Administrateurs, ont un effet identique à celui des résolutions votées lors des réunions du Conseil d'Administration. Ladite approbation sera confirmée par écrit (par tout moyen de communication) et tous les documents seront joints à cette résolution prouvant qu'une telle décision a été prise.

**Art. 20. Procès-verbal des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président "pro tempore" qui aura présidé la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre d'une instance judiciaire ou autrement seront signés par le président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

**Art. 21. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration aura le pouvoir, sur la base du principe de la répartition des risques, de déterminer la politique générale et d'investissement de la Société pour les investissements relatifs à chaque compartiment, et les orientations à suivre pour la gestion et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est investi des plus larges pouvoirs afin d'effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans le cadre des buts de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts lors de l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut nommer des conseillers en investissement et des gestionnaires ainsi que d'autres agents de gestion ou d'administration. Le Conseil d'administration est en droit de conclure des contrats avec des personnes morales ou physiques en vue de solliciter leurs services, de leur déléguer des pouvoirs, et de déterminer leurs rémunérations à la charge de la Société.

**Art. 22. Engagements de la société.** Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou personnes auxquelles le Conseil d'Administration aura délégué ses pouvoirs.

**Art. 23. Responsabilités.** Les détenteurs d'actions s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit excepté en leur capacité d'actionnaires lors d'assemblées générales et ne seront exposés qu'à hauteur de leur participation dans la Société.

**Art. 24. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre Société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou responsables de la Société ont des intérêts dans cette autre Société, ou sont Administrateurs, associés, responsables, ou employés de cette autre Société ou entreprise.

Un Administrateur ou responsable de la Société ayant des fonctions d'Administrateur, de responsable ou d'employé au sein de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura un contrat ou autre engagement commercial ne pourra, au motif qu'il a des liens avec cette autre société ou entreprise, être empêché d'examiner toute question en rapport avec ledit contrat ou autre affaire, ni de voter ou d'exercer ses droits à ce sujet.

**Art. 25. Indemnités.** La Société pourra indemniser un Administrateur des dépenses raisonnablement occasionnées dans le cadre de toute action, procès ou procédure auxquels il pourrait être partie en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur ou de responsable de la Société. Dans le cas d'un règlement à l'amiable, une indemnisation sera versée uniquement en rapport avec les questions couvertes par ce règlement et pour lesquelles la Société est avisée par un conseiller légal que la personne à indemniser n'a pas commis cette infraction. Le droit à indemnisation susmentionnée n'exclut pas d'autres droits auxquels l'Administrateur pourrait prétendre.

## Chapitre V - Assemblées générales

**Art. 26. Assemblée générale de la société.**

a) pouvoirs de l'Assemblée générale

Toute Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société si les décisions à prendre intéressent l'ensemble des actionnaires. Ses résolutions engageront irrévocablement tous les actionnaires de la Société, quelle que soit le Compartiment dont font partie les actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société. Toutefois, si les décisions ne concernent que les droits spécifiques des actionnaires d'un Compartiment, ces décisions doivent être prises par une Assemblée générale représentant les actionnaires de ce Compartiment.

b) assemblée générale

Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg ainsi qu'il sera spécifié dans la convocation à l'Assemblée, le dernier vendredi du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée générale annuelle pourra avoir lieu à l'étranger si, selon un avis formel et définitif du Conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront avoir lieu à l'heure et à l'endroit spécifiés dans les avis de convocation.

c) Quorum and votes

Le quorum et les délais prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Chaque action entière de toute classe d'actions donne droit à une voix, conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut exercer ses droits lors de toute assemblée des actionnaires en donnant procuration écrite (ou transmise par fax) à une autre personne. Cette dernière ne doit pas nécessairement être actionnaire et peut être membre du Conseil d'administration.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance en remplissant un formulaire stipulant leur identité et leur choix relatif au vote ou leur abstention. Les formulaires qui n'indiquent pas de choix de vote ou ne stipulent pas une abstention sont nuls.

Pour être pris en compte dans le calcul du quorum, lesdits formulaires doivent parvenir à la Société au minimum deux jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant le jour auquel se tient l'assemblée des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le Conseil d'administration peut fixer d'autres conditions que les actionnaires devront remplir pour pouvoir participer à l'Assemblée des actionnaires.

d) avis de convocation

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration, conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée).

L'assemblée pourra également être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social. Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins le dixième du capital social souscrit peuvent demander l'ajout de nouveaux éléments à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette demande doit être envoyée au siège social de la Société, par lettre recommandée, au moins cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant la date de l'Assemblée.

**Art. 27. Assemblée générale pour un compartiment ou une classe d'actions.** Chaque modification aux présents Statuts impliquant une variation des droits d'une classe ou d'une classe émise en rapport avec un Compartiment doit être approuvée par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société et de l'Assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné ou de la classe d'actions concernées.

Les provisions de l'article 26 restent applicables, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

**Art. 28. Liquidation et Fusion de compartiments ou de classe d'actions.** Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de clôturer un ou plusieurs compartiments ou classes d'actions de la Société dans les cas suivants:

- Si, pour une raison quelconque, la valeur du total des actifs nets d'un compartiment ou d'une catégorie n'a pas atteint un montant minimal ou est tombée en-deçà de ce montant minimal, qui est le niveau minimal nécessaire à un fonctionnement efficace, d'un point de vue économique, de ce compartiment ou de cette catégorie d'actions;

- En cas de modification des conditions politiques, monétaires et/ou économiques;

- Si des mesures de rationalisation économique s'imposent.

Jusqu'à l'exécution de la décision de liquidation, la Société continuera d'assurer le rachat ou la conversion d'actions du compartiment concerné par la liquidation, en tenant compte des coûts de liquidation, mais sans déduire de commission de rachat conformément au Document d'émission. Les frais de constitution seront totalement amortis.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture. Au terme de cette période, les montants seront déposés à la "Caisse de Consignation".

La décision de liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans les circonstances et de la manière décrites dans les paragraphes précédents peut également être prise lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions à liquider. Aucun quorum n'est alors requis et la décision de liquidation ou de fusion doit être approuvée à la majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites ci-dessus, décider de fermer un compartiment ou une classe d'actions par le biais d'une fusion dans un autre organisme de placement collectif régi par la Loi.

En outre, une telle fusion pourra être décidée par le Conseil d'administration si l'intérêt de tous les actionnaires du Compartiment ou de la catégorie d'actions considéré(e) l'exige. Cette décision sera notifiée aux actionnaires concernés,

cette notification contiendra en outre des informations relatives à l'organisme de placement collectif absorbant. Cette notification sera faite un mois avant la date de prise d'effet de la fusion, afin de permettre aux actionnaires de solliciter le rachat de leurs actions, net de commission de rachat, comme prévu dans le Document d'émission, avant l'entrée en vigueur de l'opération de fusion. Si tous les actionnaires concernés approuvent la fusion, le préavis d'un mois ne sera pas nécessaire. En cas d'apport à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun, la fusion ne sera obligatoire que pour les actionnaires du compartiment ou de la catégorie d'actions considéré(e) ayant expressément donné leur accord à la fusion.

La décision de fusion d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans les circonstances et de la manière décrites dans les paragraphes précédents peut également être prise lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions à fusionner. Aucun quorum ne sera dans ce cas requis et la décision de fusion devra être approuvée par la majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée.

L'apport d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans un autre organisme de placement collectif étranger n'est possible qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions considéré(e) ou à la condition que seuls les actifs des actionnaires qui ont approuvé l'opération soient transférés.

## Chapitre VI - Comptes annuels

**Art. 29. Exercice financier.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se clôturer le 31 décembre.

La Société doit publier un rapport annuel en accord avec la loi en vigueur.

**Art. 30. Distributions des revenus.** Le Conseil d'administration arrêtera, dans les limites imposées par la loi et les présents Statuts, pour la Société et ses compartiments, l'affectation des revenus annuels et peut, de temps en temps, annoncer une distribution de dividendes en accord avec les principes déterminées dans les documents d'émission de la Société.

Pour toute classe d'actions éligible pour une distribution, le Conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire en accord avec les conditions imposées par la loi et les présents Statuts.

Le paiement des distributions aux porteurs d'actions nominatives ne peut être effectué qu'en faveur de ces actionnaires à l'adresse inscrite au registre des actionnaires.

Les dividendes peuvent être payés dans la devise choisie par le Conseil d'administration, aux lieux et dates que le Conseil d'administration fixera.

Toute distribution de dividendes qui n'aura pas été réclamée après un délai de 5 ans sera annulée et reversée en faveur de la(les) classe(s) d'action de la société ou du compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera versé sur des dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition du bénéficiaire.

## Chapitre VII - Réviseur d'entreprise

**Art. 31. Réviseur d'entreprise.** Les données comptables figurant dans le rapport annuel de la Société seront établies par un Réviseur ("Réviseur d'entreprise agréé") nommé par l'Assemblée générale des actionnaires qui déterminera sa rémunération. Le Réviseur respectera l'ensemble des obligations prévues par la loi.

## Chapitre VIII - Dépositaire

**Art. 32. Dépositaire.** La Société nommera un dépositaire qui répond aux conditions requises par la Loi du 13 février 2007.

Le dépositaire respectera les obligations et les responsabilités exigées par la Loi du 13 février 2007.

## Chapitre IX - Liquidation

**Art. 33. Liquidation.** La Société, sur proposition du Conseil d'administration, peut être dissoute à tout moment, moyennant une résolution de l'Assemblée générale des actionnaires remplissant les conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts. Si le capital social tombe en dessous des deux tiers du capital minimum stipulé à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration. L'Assemblée générale statuera, sans condition de quorum, sur cette dissolution à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera en outre soumise à l'Assemblée générale des actionnaires si le capital social tombe en dessous du quart du capital minimum défini par l'article 5, auquel cas, l'assemblée aura lieu sans exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote lors de l'assemblée.

L'assemblée devra être convoquée dans les quarante jours à compter de la date à laquelle il a été établi que l'actif net de la Société est tombé sous la barre des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.



La liquidation aura lieu conformément aux lois en vigueur au Luxembourg. Le produit net de la liquidation sera distribué aux détenteurs d'actions proportionnellement à leurs droits.

A la clôture de la liquidation de la Société, tout montant non réclamés par les actionnaires sera déposé à la Caisse des Consignations, qui le maintiendra disponible au profit de l'actionnaire approprié pour une durée déterminée par la loi. Au terme de cette période, le solde sera remis à l'Etat du Luxembourg.

### Chapitre X - Dispositions générales

**Art. 34. Loi applicable.** Pour toute question non régie par les présents Statuts, les parties en défèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les amendements y afférents, ainsi qu'à la loi concernée et aux règlements applicables aux engagements du Luxembourg sur la loi du 13 février 2007.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions de capitalisation du compartiment AI-1 CTA EURO INVEST	Valeur
Euro Invest Bank AG . . . . .	310	EUR 31.000

Lors de l'incorporation, toutes les actions étaient entièrement libérées, comme justifié auprès du notaire instrumentant.

#### *Dispositions de transition*

La première année fiscale débutera à la date de l'incorporation de la Société et terminera le 31 décembre 2010.

La première Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 29 avril 2011.

#### *Frais*

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ SIX MILLE EUROS (6.000,- EUR).

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Immédiatement après l'incorporation de la Société, les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constitués en Assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la société est fixé au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

- Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:

- Mag. Dipl.-Ing Franz Wanovits, né à Dörfi (Autriche), le 9 août 1952, avec adresse professionnelle au 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienne,

- Gunter Woinar, né à Vienne (Autriche), le 29 juin 1963, avec adresse professionnelle au 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienne,

- Mag. Johann Wanovits, né à Dörfi (Autriche), le 13 décembre 1958, avec adresse professionnelle au 16/6 Grüngasse, A-1050 Vienne.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

#### *Troisième résolution*

Est appelée réviseur de la Société:

Deloitte, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le réviseur restera en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, statue que sur demande de la personne susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, puis traduit en français, et en cas de litige entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Après lecture donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3617. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Référence de publication: 2010013703/1333.

(100016053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Flora Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010011654/13.

(100003992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Ankercoal Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010011655/13.

(100003994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Demessy Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMESSY INVESTMENT S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010011669/12.

(100003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Neropro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 110.084.

—  
**DISSOLUTION***Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 décembre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme NEROPRO INVEST S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010011612/17.

(100003895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Fenyx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 97.871.

—  
**DISSOLUTION***Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 décembre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme FENYX S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010011614/17.

(100003892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

*Pour MVC (Metallurgical V.C.) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010011615/13.

(100004608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Matignon Finance, Société Anonyme,  
(anc. S.G.B.T. European Doctus Investments S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57121 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010011643/13.

(100004217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Tiledrasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

---

Les comptes de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 17 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010011646/13.

(100003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

---

Les comptes de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 17 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010011647/13.

(100003967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Cooper Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.064.

---

RECTIFICATIF

Cette mention annule et remplace la mention déposée en date du 5 octobre 2009, publiée au Mémorial C No 2029 du 16 octobre 2009; (Dépôt No 090152519)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010011650/13.

(100004239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Sodefî S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2010011652/11.

(100004010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 70.641.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FICASTOR HOLDING S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010011683/12.

(100003856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.268.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stef Oostvogels.

Référence de publication: 2010011685/11.

(100003938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011706/11.

(100003880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011707/11.

(100003876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010011708/13.

(100003948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Pasod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.060.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010011709/13.

(100003945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Course Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.670.

*Rectificatif du dépôt du 15/07/2009 (No L090106480)*

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010011710/16.

(100003951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Bantha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.371.

*Rectificatif du dépôt du 21/07/2009 (No L090109898)*

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010011711/16.

(100003954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Henderson Global Property Companies (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.595.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010011715/11.

(100003964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010011716/12.

(100003961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**H.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2010011717/13.

(100003956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010011728/12.

(100004118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Adara Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 108.805.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Sophie MARTINOT / Christophe LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010011730/13.

(100004173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.869.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 23 novembre 2009 a résolu:

- de coopter Madame Michèle Berger (3, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre-Alain Eggly (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

- de coopter Monsieur Frédéric Fasel (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Jerry Hilger (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

*Pour Saga Select*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010011473/18.

(100004085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Private Wealth Management Global SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.086.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2009 a résolu:

- de coopter Monsieur Frédéric Fasel (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Jerry Hilger (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

*Pour PRIVATE WEALTH MANAGEMENT GLOBAL SIF*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010011476/15.

(100004096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Devoteam Guidance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.284.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30 juillet 2009.

*Pour DEVOTEAM GUIDANCE S.A.*

Régis TRAUSCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010011747/13.

(100004048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---